



COMMUNE DE  
BLESSY

EXTRAIT N°33/2019  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-neuf octobre, à 19 heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué le 23 octobre 2019, s'est réuni à la Mairie en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Guy DUHAMEL, Adjoint au Maire.

Nombre de conseillers :  
En exercice : 13  
Présents : 7  
Votants : 10

**Présents :** Bernard MANTEL, Francis TELES, Guy DUHAMEL, Claude BLONDEL, Isabelle BRISSET, Alain BAILLEUL, Hélène BECARD.

**Absents excusés :** Pierre CLERY.

**Absents :** Bertrand BRASSEUR, Karine MEKERKE.

**Absents représentés :** Jean-Philippe DUVAL donne pouvoir à Guy DUHAMEL, Audrey PRUVOST donne pouvoir à Alain BAILLEUL, Jacques COMBE donne pouvoir à Francis TELES

Madame Isabelle BRISSET a été élue secrétaire de séance.

**OBJET : Demande  
d'autorisation  
d'exploiter un parc  
éolien par la SAS PARC  
EOLIEN DE  
BRUNEAUT**

Monsieur Guy DUHAMEL, fait part de l'enquête publique relative au projet de parc éolien de Brunehaut porté par la SAS PARC EOLIEN DE BRUNEAUT prescrite du 25 septembre au 25 octobre 2019.

Il rappelle que le projet prévoit l'implantation de 5 éoliennes (3 sur le territoire de la commune d'Estrée-Blanche et 2 sur le territoire de Blessy) et d'un poste de livraison sur le territoire de la commune d'Estrée-Blanche.

Les conseillers ayant été informés du projet lors de sa phase de développement et ayant pu consulter le dossier de demande d'autorisation environnementale en mairie, Monsieur Guy DUHAMEL, sollicite l'avis du Conseil Municipal.

La demande d'autorisation environnementale a été déposée en Préfecture du Pas-de-Calais par la SAS PARC EOLIEN DE BRUNEAUT.

Ainsi,

- Vu l'arrêté préfectoral n° 2019-197 en date du 3 septembre 2019, prescrivant la réalisation d'une enquête suite à la demande d'autorisation à exploiter un parc éolien composé de 5 aérogénérateurs d'une puissance totale installée de 11,75 MW et dont la hauteur totale est de 130 mètres ainsi qu'un poste de livraison sur les communes d'Estrée-Blanche et Blessy porté par la société SAS PARC EOLIEN DE BRUNEAUT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité par  
7 voix contre  
2 voix pour (Bernard MANTEL, Claude BLONDEL)  
1 abstention

- Emet un AVIS DEFAVORABLE à l'exploitation du parc éolien sur la commune de BLESSY par la société SEPE GENTIANE.

Fait et délibéré en séance, les susdits jours, mois et an, et ont signé au registre tous les membres présents.

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Sous-Préfecture le  
30/10/2019  
et publication ou notification  
du 30/10/2019

Pour copie conforme

Le Maire,

REQU. 31 OCT. 2019

